Conseil de
l'Union européenne

Luxembourg, le 17 octobre 2016
(OR. en)

13193/16

MAMA 203
CFSP/PESC 811
RELEX 833
SY 7

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	17 octobre 2016
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	13192/16 MAMA 202 CFSP/PESC 810 RELEX 832 SY 6
Objet:	Conclusions du Conseil sur la Syrie - Conclusions du Conseil (17 octobre 2016)

Les délégations trouveront en annexe le texte des conclusions du Conseil sur la Syrie adoptées par le Conseil lors de sa 3492e session, tenue le 17 octobre 2016.

ANNEXE

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA SYRIE

Conseil des affaires étrangères, 17 octobre 2016

1. L'UE est consternée par la dégradation de la situation en Syrie. L'escalade de la violence à Alep inflige d'indicibles et inacceptables souffrances à des milliers d'habitants. Depuis le début de l'offensive menée par le régime syrien et ses alliés, notamment la Russie, les bombardements aériens sur les quartiers est de la ville sont manifestement d'une intensité et d'une ampleur démesurées, et les attaques prenant délibérément pour cible les hôpitaux, le personnel médical, les écoles et les infrastructures essentielles ainsi que le recours à des barils d'explosifs, des armes à sous-munitions et des armes chimiques témoignent d'une aggravation effroyable du conflit et ont une nouvelle fois été à l'origine de nombreuses victimes, y compris des femmes et des enfants, et pourraient constituer des crimes de guerre.

2. C'est au premier chef au régime syrien qu'il incombe d'assurer la protection de la population syrienne. C'est pourquoi l'UE condamne avec force les attaques excessives et disproportionnées perpétrées par le régime syrien et ses alliés, délibérément et sans discrimination, contre les civils, le personnel humanitaire et de santé, et les infrastructures civiles et humanitaires, et elle les exhorte à mettre fin aux bombardements aériens aveugles. L'UE condamne les violations des droits de l'homme systématiques, généralisées et flagrantes qui persistent, de même que toutes les violations du droit international humanitaire commises par les parties, notamment le régime syrien et ses alliés. L'attaque dirigée contre un convoi humanitaire des Nations unies le 19 septembre constitue une violation flagrante du droit international et doit faire l'objet d'une enquête approfondie. L'UE attend avec intérêt les conclusions de la commission d'enquête interne de l'ONU. Les responsables de ces violations doivent répondre de leurs actes.

3. Dans le contexte de cette détérioration de la situation, l'UE demande de toute urgence: la fin de tous les survols militaires de la ville d'Alep; la cessation immédiate des hostilités, doublée d'un mécanisme de contrôle solide et transparent; la levée du siège dans toutes les villes concernées; et un accès humanitaire total, sans entrave et durable, à l'échelle du pays, accordé par toutes les parties. Il s'agit de mesures essentielles pour sauver les habitants d'Alep, mais aussi d'autres parties du pays, et pour préparer le terrain à la reprise de pourparlers intra-syriens crédibles, afin de garantir la sécurité de la population syrienne dans son ensemble. Dans ce contexte, les acteurs régionaux, en particulier les pays voisins, portent une responsabilité particulière.

4. L'UE poursuivra son action diplomatique intense dans le domaine humanitaire et cherchera à améliorer l'accès et la protection ainsi qu'à promouvoir les principes humanitaires et le consensus local sur des lignes directrices pour l'acheminement de l'aide. Elle appelle toutes les parties, et spécialement le régime syrien, à assurer un accès total et libre à toutes les personnes qui en ont besoin, à l'échelle du pays, et à lever toutes les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire. Le recours comme tactique de guerre à des politiques dont le régime porte la plus grande part de responsabilité et qui consistent à affamer des civils en faisant le siège de zones peuplées, de même que les déplacements forcés de population, sont manifestement contraires au droit international humanitaire et doivent cesser. Il est impératif de soulager immédiatement les souffrances du peuple syrien. Par conséquent, le Conseil se félicite du lancement, le 2 octobre, de l'initiative humanitaire d'urgence de l'UE, en étroite coordination et coopération avec les agences des Nations unies, destinée à fournir une aide humanitaire aux habitants d'Alep-Est et d'autres zones assiégées et à permettre l'évacuation en toute sécurité et sous contrôle des personnes ayant un besoin urgent d'assistance médicale. Il appelle le régime syrien à donner sans tarder les autorisations nécessaires aux convois humanitaires, de part et d'autre des lignes de front, y compris dans l'est de la ville d'Alep. L'UE souligne que le Groupe international d'appui pour la Syrie et sa task force humanitaire ont un rôle important à jouer pour obtenir des résultats sur le terrain et soulager les souffrances du peuple syrien. Elle demande instamment à tous les partenaires et à toutes les parties au conflit de protéger les civils, y compris les personnels et structures humanitaires et médicaux dans toutes les régions du pays, et de faciliter l'action de l'ONU et d'autres organisations humanitaires sur place visant à apporter une aide vitale à des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et à évacuer les blessés et les malades.

5. L'UE est fermement convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Elle rappelle qu'elle est attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'État syrien. Rappelant ses conclusions du 23 mai 2016, l'UE participe activement aux travaux du Groupe international d'appui pour la Syrie et de ses taskforces, et elle appuie pleinement les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies, M. de Mistura, pour créer les conditions propices à la reprise des pourparlers intra-syriens; elle note, à cet égard, la proposition de ce dernier concernant l'est de la ville d'Alep. L'UE salue les efforts menés pour rétablir un arrêt complet des hostilités; elle regrette que ces efforts n'aient pas encore été couronnés de succès et encourage les nouvelles tentatives en ce sens. L'UE déplore le veto opposé le 8 octobre par la Russie à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, coparrainée par tous les États membres de l'UE, qui visait à rétablir la cessation des hostilités et à permettre l'accès de l'aide humanitaire à Alep. Il faut sans plus attendre obtenir un arrêt des hostilités de nature à faciliter les efforts déployés pour trouver une solution politique, conformément aux dispositions des résolutions 2254 et 2268 du Conseil de sécurité des Nations unies et au communiqué de Genève du 30 juin 2012, afin que toutes les parties puissent reprendre les négociations en vue d'une véritable transition politique. Cette transition doit comporter un organe de gouvernement transitoire large et doté des pleins pouvoirs exécutifs, formé sur la base d'un consentement mutuel. L'UE continuera de soutenir les efforts de l'opposition syrienne, et en particulier du Haut Comité des négociations (HCN), en tant que délégation de l'opposition dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies à Genève. Le Conseil se félicite que la haute représentante ait la volonté de poursuivre le dialogue avec l'opposition et la société civile syriennes. L'UE demande à nouveau instamment au régime syrien de présenter enfin son plan pour mettre réellement en œuvre une véritable transition politique. Il ne saurait y avoir de paix durable en Syrie sous le régime actuel et tant que les revendications et aspirations légitimes de la société syrienne n'auront pas été prises en compte. Seule la mise en place d'une transition politique inclusive permettra à l'UE d'aider à la reconstruction du pays, directement et par l'intermédiaire des organisations internationales; il s'agit d'un objectif de l'UE qui permettra aux millions de Syriens qui ont été contraints de quitter leur foyer d'y retourner et de vivre en paix et en sécurité sur leurs propres terres. Le Conseil salue la coordination constante assurée par la haute représentante avec les Nations unies et le soutien qu'elle apporte aux efforts de l'envoyé spécial de Mistura, ainsi que l'intensification de ses démarches auprès d'acteurs clés en vue de préparer le terrain à la reprise d'un processus politique inclusif et mené par les Syriens, sous les auspices des Nations unies. Il invite la haute représentante à rendre compte des mesures supplémentaires qui pourraient être prises et à suggérer de telles mesures. Le Conseil note que la haute représentante et la Commission se sont engagées à s'appuyer sur les efforts déployés par l'UE depuis le déclenchement du conflit, y compris l'aide humanitaire, les secours et l'aide à la reconstruction, comme cela est mentionné dans la stratégie régionale de l'UE.

6. Le Conseil demande à la Russie, y compris en tant que coprésidente du Groupe international d'appui pour la Syrie, de montrer, par des mesures et des actions, qu'elle met tout en œuvre pour mettre fin aux bombardements aveugles du régime syrien, rétablir la cessation des hostilités, assurer l'accès immédiat et élargi de l'aide humanitaire et créer les conditions propices à une transition politique crédible et inclusive.

7. L'UE condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation confirmée d'armes chimiques (qui est décrite dans le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint) et les très nombreuses attaques visant des civils, ainsi que les violations des droits de l'homme commises par le régime syrien et Daech. Les conclusions du rapport du Mécanisme d'enquête conjoint exigent une action résolue de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Conseil de sécurité des Nations unies. Tous ceux qui se sont rendus coupables de telles violations du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, certaines de ces violations pouvant constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, doivent être traduits en justice, y compris les auteurs de crimes commis contre des minorités et groupes religieux, ethniques et autres. L'impunité pour de tels crimes est inacceptable; l'UE continuera par conséquent à soutenir les efforts visant à rassembler des preuves en vue de futures actions en justice. L'UE réaffirme sa conviction selon laquelle la Cour pénale internationale devrait être saisie de la situation en Syrie et invite à nouveau le Conseil de sécurité des Nations unies à agir à cet égard. L'UE et ses États membres s'attacheront à étudier les possibilités d'une action concertée, entre autres par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE agira rapidement, conformément aux procédures établies, dans le but d'imposer de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de la Syrie visant les personnes et les entités syriennes qui soutiennent le régime, aussi longtemps que la répression continuera.

8. L'UE condamne les atrocités commises par Daech et les autres groupes terroristes désignés par les Nations unies, et réaffirme qu'elle est résolument déterminée à les combattre. L'UE continue à soutenir l'action de la coalition internationale pour lutter contre Daech en Syrie et en Iraq. Daech et les autres organisations terroristes désignées par les Nations unies constituent une menace pour l'avenir de la Syrie, ainsi que pour les intérêts et les valeurs de l'UE. L'UE appelle de ses vœux l'adoption de mesures visant à empêcher tout soutien matériel et financier destiné aux personnes, groupes, entreprises et entités associés à ces groupes terroristes désignés par les Nations unies et à dissuader toute partie de collaborer avec eux. Le Conseil demande que la distinction soit rapidement faite entre tous les combattants qui ne sont pas désignés en tant qu'entités terroristes et ceux désignés comme tels. Seule une solution politique permettra de venir à bout de Daech et des autres organisations terroristes désignées par les Nations unies en Syrie.